

Bulle d'AIRE

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

Vie de l'association

Soucieux de remplir toujours mieux leurs missions auprès des familles, les bénévoles de AIRE se forment régulièrement. Le 15 septembre dernier, l'association a organisé à Poitiers une journée de formation intitulée : « Accueil, écoute : charte de déontologie des pratiques et positionnement des accueillants ». 18 bénévoles étaient présents et la formation était animée par une conseillère en relations humaines et analyse des pratiques. L'occasion de rappeler quelques fondamentaux de base de l'accueil et de l'écoute, et de commencer l'année scolaire dans les meilleures conditions !

Le saviez-vous ?

Voici quelques rappels pour vous y retrouver dans la jungle des mandats...

Mandat d'amener : il est décerné par un juge d'instruction lorsque la personne n'a pas répondu à sa convocation devant le juge, ou qu'elle risque de ne pas se présenter. Dans ce cadre, les forces de l'ordre (police ou gendarmerie) peuvent s'introduire au domicile de la personne pour conduire immédiatement une personne mise en examen devant le juge.

Mandat d'arrêt : ordre donné à la force publique par un magistrat, de rechercher la personne à l'encontre de laquelle il est décerné, et de la conduire devant lui, après l'avoir, le cas échéant,

conduite dans la Maison d'Arrêt indiquée sur le mandat, où elle sera reçue et détenue.

L'individu doit être présenté au juge dans un délai de 24h.

C'est un acte par lequel le juge d'instruction prive de liberté un individu, pendant le déroulement de l'enquête qui le concerne, après l'avoir inculpé. Le mandat d'arrêt suspend jusqu'à son exécution le délai d'exécution de la peine ou de l'aménagement de peine dans le cadre duquel il est ordonné.

Mandat de comparution (ou citation à comparaître) : décision du juge d'instruction mettant en demeure une personne devant lui, afin de l'entendre dans le cadre d'une enquête d'instruction.

Mandat de dépôt : ordre donné par un juge au directeur d'une prison, de recevoir ou de maintenir en détention une personne condamnée à de la prison ferme ou un « mis en examen » placé en détention provisoire. Il est utilisé dans le cadre d'une procédure pénale à l'encontre d'une personne accusée d'un crime.

Le petit mot Gepsa

gepsa

« L'AUTOMNE EST LE PRINTEMPS DE L'HIVER »

Avec cette citation,
les agents d'accueil de GEPSA vous souhaitent un
très bon HALLOWEEN !



Le 3114, pour la prévention du suicide

Le sujet du suicide reste encore tabou en France, alors que les chiffres sont inquiétants : en 2023, 9158 décès par suicide ont été recensés. On estime qu'il y en a plus, car certains suicides ne sont pas comptabilisés comme tels. La même année, on compte 200 000 gestes suicidaires.

Depuis 2018, une stratégie nationale de prévention du suicide a été mise en place, et chacun peut être acteur de cette prévention, à travers notamment le numéro national **3114**.

Mis en place en 2021, il est dédié à la prévention du suicide et à la souffrance psychologique. Il est gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7, et confidentiel (mais non anonyme). Il y a 18 centres en France dont 3 se dispatchent les appels de nuit : à Poitiers, le centre prend en charge les appels de 7 départements. Ce sont des professionnels de la santé formés et bénévoles qui répondent, avec des missions d'orientation.

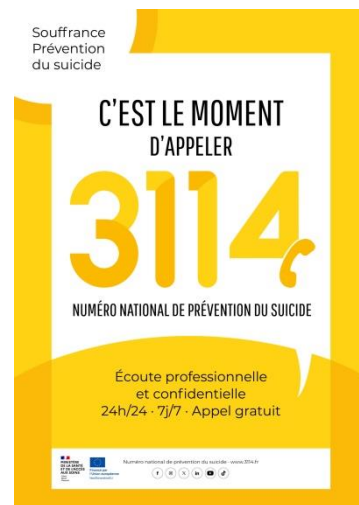
Les personnes qui appellent sont des personnes en souffrance psychologique, avec ou sans idées suicidaires, des proches inquiets, ou des professionnels qui ont besoin d'aide (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux).

Au centre de Poitiers, il y a environ 40 à 60 appels par jour, majoritairement des femmes de 15 à 25 ans.

On sait que la population carcérale est particulièrement vulnérable. C'est pourquoi le 3114 est en phase d'expérimentation en milieu carcéral, et notamment au CP de Vivonne : la ligne est accessible pour les détenus de 9h à 17h en semaine. Un kit à distribuer aux sortants est également à l'étude.

Si vous avez besoin de plus de précisions, n'hésitez pas à vous tourner vers les bénévoles de AIRE.

www.3114.fr



Une prison pas comme les autres



88 détenus et une vingtaine de surveillants vivent sur l'île-prison de Gorgona, à une trentaine de kilomètres des côtes italiennes, dans l'archipel de Toscane. On n'y trouve ni barbelés, ni miradors, et les détenus sont libres de circuler sur toute l'île de 6h à 21h. Ils sont les derniers habitants de cette petite île de pêcheurs et purgent là leur fin de peine, pour une durée moyenne de 5 à 6 ans. Les détenus sont sélectionnés et ne doivent pas présenter de troubles psychiques.

Chaque détenu travaille - maraîcher, apiculteur, berger, pizzaiolo - et tous ont conscience de la chance qu'ils ont de purger leur peine en ce lieu.

Cette prison a été créée en 1869, et présente le taux de récidive le plus faible observé dans les établissements pénitentiaires italiens...

O.C.

Recette Halloween: Pumpkin Spice Latte

Pour le sirop de citrouille :

- 200g de purée de citrouille
- 100g de sucre roux
- 250ml d'eau
- 1 c. à café de cannelle,
- 1/2 c. à café de muscade,
- 1/2 c. à café de gingembre en poudre,
- 1 clou de girofle.



Préparer le sirop de citrouille :

Faire mijoter tous les ingrédients ensemble à feu doux jusqu'à obtenir un sirop légèrement épais. Filtrer pour enlever les morceaux de clou de girofle, puis conserver ce sirop au réfrigérateur.

Pour le pumpkin spice latte :

Préparer un espresso ou un café très serré.

Faire chauffer du lait, jusqu'à obtenir une belle mousse crémeuse.

Ajouter 2 cuillères à soupe de sirop de citrouille dans votre tasse.

Verser le café, puis le lait moussé sur le sirop de citrouille.

Saupoudrer d'un mélange d'épices pour un goût encore plus prononcé.

Savourer immédiatement ce délicieux latte réconfortant.

